Métropole Aix-
Marseille-Provence

Territoire
du Pays d'Aix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2020_CT2_391

OBJET : Développement économique et emploi – Commerce et artisanat – Approbation d'une convention annuelle d'objectifs 2021 entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA et le Territoire du Pays d'Aix et attribution d'une subvention

Le 10 décembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix–en–Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 4 décembre 2020, conformément à l'article L.5211–1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean–Louis – CHARRIN Philippe – CORNO Jean–François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean–Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean–Christophe – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SICARD–DESNUELLE Marie–Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121–20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à RUIZ Michel – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à BOULAN Michel – CIOT Jean–David donne pouvoir à GACHON Loïc – CONTÉ Marie–Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à MERCIER Arnaud – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GARCIN Eric donne pouvoir à FREGEAC Olivier – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à DELAVET Christian – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à SICARD–DESNUELLE Marie–Pierre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MORBELLI Pascale donne pouvoir à ROVARINO Isabelle – PAOLI Stéphane donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – PETEL Anne–Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SERRUS Jean–Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – VINCENT Jean–Louis donne pouvoir à GRUVEL Jean–Christophe – ZERKANI–RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : POUSSARDIN Fabrice – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci–joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_391-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Métropole Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi
Commerce et artisanat

■ **Séance du 10 décembre 2020**

05_6_02

■ Approbation d'une convention annuelle 2021 d'objectifs entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA et le Territoire du pays d'Aix et attribution d'une subvention

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Une convention cadre de partenariat entre le Territoire du Pays d'Aix et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Paca a été signée le 5 décembre 2015 pour une durée de 5 ans (2016-2020).
Aujourd'hui une nouvelle convention cadre est votée pour les 5 prochaines années (2021-2025). Cette convention doit donner lieu chaque année à une convention d'objectifs précisant les engagements opérationnels et financiers de chacun des partenaires.

Cette convention est la première convention d'objectifs s'inscrivant dans cette convention cadre.

Cette convention a pour objectif de favoriser le développement économique du Pays d'Aix au travers d'actions communes visant notamment, d'une part à animer et conduire des projets dans différents domaines liés à l'aménagement du territoire et au développement local et d'autre part à promouvoir et accompagner les entreprises artisanales du territoire.

Pour rappel, la convention cadre fixe les deux objectifs majeurs dans lesquels s'inscriront les futures actions :

- Connaissance partagée du territoire et collaborations en matière d'études, de pilotage et de mise en œuvre de projets de développement local et d'aménagement du territoire.
- Actions d'accompagnement des entreprises artisanales.

Les actions inscrites dans la convention d'objectifs 2021 répondent à ces deux objectifs :

- **Connaissance partagée du territoire et collaborations en matière d'études, de pilotage et de mise en œuvre de projets de développement local et d'aménagement du territoire**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_391-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

- Participation de la CMAR PACA aux documents d'urbanisme et contribution aux projets structurants du territoire
- Contribution à l'animation économique du territoire
- Appui en ingénierie dans le cadre de projets d'aménagements intégrant l'artisanat
- Appui à l'implantation des entreprises sur le Pays d'Aix en lien avec les partenaires du territoire

- **Actions d'accompagnement des entreprises artisanales**

- Détection de nouveaux artisans – Réalisation d'enquêtes de besoins
- Valorisation des artisans et soutien à leur commercialisation au travers d'événements, lieux et outils adaptés
- Animation des réseaux professionnels

- **Collaborations avec le CFA du Pays d'Aix**

La CMAR PACA se rapprochera du CFA du Pays d'Aix afin d'envisager la mise en œuvre d'actions communes ou concertées en vue de favoriser le développement de l'apprentissage et des formations en alternance, au profit des entreprises artisanales et des apprentis du territoire.

La convention d'objectifs annuelle 2021 sera conclue pour une durée d'un an du 1er janvier au 31 décembre 2021. Elle nécessite une participation financière du Territoire du Pays d'Aix, pour l'ensemble des actions, à hauteur de 60 000€.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 005-8077/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 10 décembre 2020 approuvant la convention d'objectifs territoriale sur 5 ans entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA et le Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique et emploi du 25 novembre 2020.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le partenariat engagé entre la CMAR PACA et le Pays d'Aix depuis 2011.

Délibère

Article 1 :
Est attribuée une subvention de 60 000 euros à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA pour la réalisation des actions définies dans la convention d'objectifs 2021.

Article 2 :
Est approuvée la convention annuelle d'objectifs 2021 à conclure entre le Territoire du Pays d'Aix et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_391-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Article 3 :
Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant, est autorisée à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :
Les crédits nécessaires seront inscrits sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix en section de fonctionnement : Chapitre 65, Nature 657381, Fonction 632 sous réserve du vote du budget 2021.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_391-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2021

ENTRE

LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

ET

LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION PACA

Entre les soussignés :

La Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix, ci-après dénommée « Territoire du Pays d'Aix »
Domiciliée 8 place Jeanne d'Arc, CS 40868, 13626 Aix-en-Provence Cedex 1,
Représentée par le Vice-Président délégué au Développement économique, à l'emploi, à la formation et à l'insertion, **Monsieur Roger PELLENC**

D'une part,

Et

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence Alpes Côte d'Azur, ci-après dénommée « CMAR PACA »,
Etablissement public consulaire
Domiciliée 5 boulevard pèbre, 13008 MARSEILLE
Représentée par son Président, **Monsieur Jean-Pierre GALVEZ**

D'autre part,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 005-8077/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 10 décembre 2020 approuvant la convention d'objectifs territoriale sur 5 ans entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA et le Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 10 décembre 2020 ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_391-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION ANNUELLE

La convention annuelle d'objectifs est une déclinaison de la convention cadre pluriannuelle 2021-2025. Elle s'inscrit dans le partenariat initié entre le Territoire du Pays d'Aix et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Paca depuis 2011.

La convention annuelle d'objectifs s'applique sur l'ensemble des communes composant le périmètre du Territoire du Pays d'Aix. Les actions inscrites dans cette convention s'inscrivent dans les 2 axes de travail définis dans la Convention Cadre :

1- Connaissance partagée du territoire et collaborations en matière d'études, de pilotage et de mise en œuvre de projets de développement local et d'aménagement du territoire.
2- Actions d'accompagnement des entreprises artisanales, d'animation et de valorisation du tissu économique local.

Article 2 : OBLIGATIONS RECIPROQUES DES PARTIES

Le Territoire du Pays d'Aix et la CMAR PACA s'engagent à mettre en commun leurs compétences et leur capacité d'animation pour la réalisation des actions s'inscrivant dans l'article 5 du présent document.

Article 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention a une durée de 12 mois, elle prend effet à compter du 1er janvier 2021 et se terminera le 31 décembre 2021.
Elle pourra être résiliée à tout moment de part et d'autre par lettre recommandée avec accusé de réception avec un délai de préavis de 3 mois. La résiliation ne remettra pas automatiquement en cause le versement de toute ou partie de la subvention. Celle-ci sera recalculée prorata temporis et versée sur la base de la fourniture d'un bilan d'activité pour la période effectuée.

Article 4 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Les grands domaines d'intervention ont fait l'objet d'une déclinaison en « actions prévisionnelles » pour lesquelles sont définies notamment les objectifs à atteindre, les contenus opérationnels, les indicateurs de suivi et les budgets prévisionnels. Un bilan intermédiaire sera réalisé en milieu d'année et un bilan définitif annuel sera systématiquement produit au premier trimestre de l'année suivante pour chacune des actions réalisées.

Un comité de pilotage, composé des élus et techniciens en charge du suivi de ce partenariat, ainsi qu'un comité technique seront constitués afin d'assurer le suivi des actions, proposer et mettre en place des actions correctives si nécessaires. Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_391-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Article 5 : DEFINITION DES ACTIONS

Sur la période de validité de la présente, le Territoire du Pays d'Aix et la CMAR PACA s'engagent à mettre en œuvre les actions suivantes :

AXE 1 : Connaissance partagée et collaborations en matière d'études, de pilotage et de mise en œuvre de projets de développement local et d'aménagement du territoire sur les communes du territoire du Pays d'Aix

A. Participation de la CMAR PACA aux documents d'urbanisme et contribution aux projets structurants du territoire

La CMAR PACA participe, en tant que Personne Publique Associée, aux différentes réunions relatives au volet réglementaire en matière d'urbanisme et de schéma stratégiques, ainsi qu'aux projets structurants en matière d'aménagement du territoire et de développement local. A ce titre, elle incite les collectivités à la prise en compte des enjeux suivants : maintien d'un équilibre entre les polarités commerciales de périphérie et les centres-villes, attractivité et dynamisme des centres-villes, intégration de l'artisanat dans les espaces à vocation économique.

B. Contribution à l'animation économique du territoire

1. Animer, informer et former les managers de centre-ville et Présidents d'association de commerçants et artisans aux spécificités et enjeux de l'artisanat

Afin d'assurer un partage d'expériences entre communes, les partenaires proposent de mettre en place un rendez-vous trimestriel convivial sous la forme d'un apéro/café réseau pour partager des retours d'expériences, l'actualité du territoire, présenter les outils et dispositifs existants pour les collectivités et entreprises et créer des relations privilégiées avec les managers de centre-ville et les Présidents d'associations de commerçants et artisans.
Délocalisé dans les communes du territoire, ce rendez-vous pourra être l'occasion de découvrir un lieu atypique ou l'activité d'un artisan remarquable du territoire.

2. Réaliser une veille sur les nouvelles tendances en lien avec l'artisanat

Pour accompagner les artisans et les collectivités dans l'anticipation des évolutions de leur secteur, comprendre leur environnement, adapter leur offre et innover, la CMAR PACA propose de réaliser une veille sous la forme d'une newsletter mensuelle à destination des entreprises et du CT2. Cette newsletter pourra valoriser les initiatives originales mises en place par les artisans du territoire, faire un zoom sur les nouvelles implantations et opportunités de locaux disponibles dans les communes. Le CT2 pourra compléter cette newsletter et l'adapter pour un relais spécifique aux communes.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_391-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

3. Relais auprès des chefs d'entreprises et du grand public des actions économiques portées par le Pays d'Aix et ses communes

En fonction de la nature et de l'envergure de l'événement, la CMAR PACA pourra relayer les événements au travers de ses différents outils et canaux de communication (magazine, site Internet, réseaux sociaux, newsletter, ...). Les partenaires décideront ensemble, sur la base d'un calendrier annuel, des actions et sujets pertinents intéressants la cible artisans.

Cela pourra prendre la forme :

- D'un simple relais d'information (nouvelles réglementations, ...)
- D'une mobilisation des artisans sur les événements qui constitueront une opportunité de valorisation ou de contacts clients qualifiés (les Trophées Art&Co, autres événements locaux, ...) et en cohérence et complémentarité des actions de valorisation prévues dans l'Axe 2.

De son côté, le Territoire du Pays d'Aix participera à la promotion des actions engagées par la CMAR PACA, dont elle est partenaire, auprès des réseaux de chefs d'entreprises et des collectivités de son territoire

C. *Appui en ingénierie dans le cadre de projets d'aménagements intégrant l'artisanat*

Par son expertise sur le tissu artisanal, son évolution, ses besoins et par la force de son réseau national, la CMAR PACA apportera un appui en ingénierie dédié au Territoire du Pays d'Aix.

En équipe projet avec les autres acteurs clés de l'aménagement du territoire et du développement économique (Agence d'Urbanisme Pays d'Aix, SPLA, Territoire du Pays d'Aix, autres acteurs), 3 niveaux d'expertise pourront être mobilisé par le Territoire du Pays d'Aix en fonction de l'état d'avancement des projets :

- Niveau 1 - Etude sur le tissu artisanal d'un territoire ou d'une filière, benchmark au sein du réseau national des Chambre de métiers et préconisations permettant d'intégrer les spécificités de l'artisanat dans le cadre de réflexions partagés sur des concepts et projets dès l'amont (Ex : concept de halles et marchés en fonction des typologies de commune, ...)

- Niveau 2 - Assistance à Maitrise d'ouvrage dans le cadre de projets d'aménagements plus spécifiques nécessitant la connaissance fine des attentes et besoins des artisans (Ex : création d'une offre en immobilier d'activité dédié à la cible TPE/artisans en zone d'activité, mise en place de circuits-courts, ...)

- Niveau 3 – Accompagnement à la mise œuvre des projets pour une mobilisation des entreprises artisanales et relais de communication spécifique

Les dossiers et projets sur lesquels cet appui en ingénierie sera mobilisé seront fixés par les partenaires en début d'année.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_391-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Parmi ces projets, il est déjà convenu de mener une réflexion sur la déclinaison d'une offre alimentaire de type Drive circuits-courts sur des villes de moins de 10 000 habitants.
Sur la base de l'analyse des données disponibles (enquête comportement achat SDUC, données spécifique à la filière alimentaire, ...) complétée d'une enquête auprès des entreprises de cette filière, étudier le potentiel de création d'une offre alimentaire type Drive /Click and collect « produits en circuit court » adaptés aux nouveaux comportements d'achats et facteur de vitalité des cœurs de ville. Etablir un cahier des charges permettant de définir les conditions favorables d'implantation de ce type d'offre (localisation, taille de l'espace, contraintes de stationnement, lien avec marchés non sédentaire et impact sur le reste du tissu commercial).

D. Poursuivre l'appui à l'implantation des entreprises sur le Pays d'Aix en lien avec les partenaires du territoire

Assurer un suivi des projets d'implantation en centre-ville et en zone d'activités sur le territoire du Pays d'Aix : détection et qualification des besoins (taille, localisation, typologie d'implantation) et relais vers les partenaires centre-ville (commune, manager centre-ville) ou zone d'activités (Pays d'Aix Développement).

AXE 2 : Actions d'accompagnement des entreprises artisanales du territoire - Animation et valorisation du tissu économique local

La mission sera centrée en 2021 sur l'animation des filières métiers d'art et métiers alimentaire. **Trois axes de travail :**

A. Détection de nouveaux artisans – Réalisation d'enquêtes de besoins

- **Poursuivre les diagnostics** (DEAR) dans les filières des métiers d'art et des métiers de bouche salé et sucré, faire remonter leurs besoins et y répondre. 10 audits sont prévus.

- **Enquête de besoins :** celle-ci sera réalisée auprès des artisans d'art et de bouche (Cible : environ 4 600 artisans) afin de positionner et adapter – si nécessaire – les actions en cours mais également de lancer de nouvelles actions en conformité aux attentes de ces filières artisanales.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_391-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

B. Valoriser les artisans et soutenir leur commercialisation au travers d'événements, lieux et outils adaptés

- **Salon des métiers d'art d'Aix en Provence qui aura lieu au Pavillon Vendôme en avril 2021** lors des JEMA : Recherche et mobilisation des artisans participants, la préparation du jury pour la sélection des candidatures, soutien à l'organisation de l'événement, relais de communication.

- **Arti's Boutique : 5 boutiques éphémères sur le Pays d'Aix**
  - Poursuite des 3 boutiques lancées en 2020 (Lambesc, Les Pennes Mirabeau, Eguilles) et lancement de deux nouvelles boutiques en 2021.
  - La CMAR sera en charge de la sensibilisation des artisans du territoire, de leur mobilisation et de l'accompagnement au montage des dossiers de candidature et gérera le suivi et la présentation des candidats lors du comité de sélection. Elle sera associée à toute la communication mise en place (présence du logo sur tous les supports de communication, validation des cartons d'invitation et prise de parole lors des inaugurations en tant que partenaire) ;
  - La CMAR organisera des animations ponctuelles pour promouvoir les boutiques en fonction de la saisonnalité, des événements liés à la commune, ... Ces temps forts cibleront à la fois le consommateur et l'artisan. Ils devront être relayés sur les réseaux sociaux dédiés aux boutiques.
  - Pour accompagner et professionnaliser les artisans valorisés, des formations spécifiques seront mises en place (storytelling, mise en valeur des produits en boutique...) et pourront avoir lieu sur site.
  - Des ateliers enfants et adultes seront proposés sur les boutiques et relayés sur les réseaux sociaux.
  - Des éductours pourront éventuellement être mis en place conviant journalistes et influenceurs à découvrir les produits des artisans locaux.

- **Accompagnement à la digitalisation des pratiques - outils de promotion numérique des artisans**
  - La CMAR proposera aux artisans de suivre des déclics numériques afin d'être pilote de leur instagram ou facebook de manière dynamique et réactive.
  - La CMAR a créé une Marketplace – Artiboutik – pour laquelle il n'y a aucun frais d'inscription ni commission sur les ventes. Celle –ci offre une vitrine permanente pour la vente des produits artisanaux identitaires et de qualité. Les artisans métiers d'art et de bouche y sont référencés. Une identification « produit en pays d'Aix » pourrait être rajoutée pour les artisans du territoire. Un lien peut également être créé avec les boutiques éphémères.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_391-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

C. *Animation des réseaux professionnels*

- **Fédérer un réseau d'entreprises artisanales et de producteurs locaux** en proposant des coffrets cadeaux pour les comités d'entreprises via Artiboutik, la Marketplace de la CMAR.

- **Lancer le concept « J'expose un artisan ».** Cette opération solidaire, mobilise les artisans et autres structures : OT, collectivités, hôtels... et permet la mise en valeur des produits d'artisans d'art non sédentaires dans des boutiques en centre-ville.

- **Déploiement de formations spécifiques métiers d'art** répondant aux attentes des artisans d'art en facilitant l'accès à ces formations en les proposant sur le territoire du Pays d'Aix dans des salles mises à disposition

AXE 3 : Collaborations avec le CFA du Pays d'Aix

La CMAR PACA se rapprochera du CFA du Pays d'Aix afin d'envisager la mise en œuvre d'actions communes ou concertées en vue de favoriser le développement de l'apprentissage et des formations en alternance, au profit des entreprises artisanales et des apprentis du territoire.

Ces actions pourront prendre les formes suivantes :

- Partage d'informations sur les besoins en apprentissage des TPE artisanales et l'évolution des métiers de l'artisanat sur le territoire

- Organisation de matinées de recrutement d'alternants sur le territoire

- Participation de la CMAR aux journées portes ouvertes du CFA

- Sollicitation du CFA pour participer à certains évènements organisés par la CMAR Paca (Route de l'Emploi, etc...)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_391-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

CONVENTION ANNUELLE 2021 entre le Territoire du Pays d'Aix et la CMAR PACA : Tableau récapitulatif

Axe de travail	Actions 2021	Détails de l'action	Contribution		
			TOTAL	Part Territoire du Pays d'Aix	Part CMAR PACA/ autres partenaires
Axe 1: Stratégie de développement du territoire et connaissance partagée	**Animation économique et Territoriale**	• 3 à 4 RDV réseau par an • Newsletter mensuelle sur les nouvelles tendances • Appui à l'implantation	*60 000,00€*	*30 000,00€*	30 000,00€
	Contribution aux projets structurants du territoire Appui en ingénierie dans le cadre de projets d'aménagements intégrant l'artisanat	Niveau 1 - Etude sur le tissu artisanal d'un territoire ou d'une filière, benchmark au sein du réseau national des Chambre de métiers et préconisations permettant d'intégrer les spécificités de l'artisanat dans le cadre de réflexions partagés sur des concepts et projets dès l'amont Niveau 2 - Assistance à Maitrise d'ouvrage dans le cadre de projets d'aménagements plus spécifiques nécessitant la connaissance fine des attentes et besoins des artisans Niveau 3 – Accompagnement à la mise œuvre des projets pour une mobilisation des entreprises artisanales et relais de communication spécifique			

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_391-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Axe de travail	Actions 2021	Détails de l'action	Contribution		
			TOTAL	Part Territoire du Pays d'Aix	Part CMAR PACA/ autres partenaires
Axe 2: Actions d'accompagnement des entreprises artisanales et de valorisation du tissu économique local	**Animer et valoriser le réseau des métiers d'Art et métiers alimentaires**	1/ Détection de nouveaux artisans – 10 DEARS 2/ Fidélisation des artisans au travers d'événements sur le territoire - Salon des Métiers d'Art 2021 - Arti's Boutique 3à 5 Boutiques éphémères - Soutien de la CMAR PACA dans la déclinaison d'actions de valorisation 3/ Animation des réseaux professionnels - Délocaliser des formations métiers d'art - Travailler avec les CE pour la mise en place d'un coffret Artianat - Lancer le concept « j'expose un artisan »	60 000,00€	30 000,00€	30 000,00€
Axe 3 : Collaborations avec le CFA du Pays d'Aix	**Développer des actions communes ou concertées avec le CFA**	- Partage d'informations - Organisation de matinées de recrutement d'alternants sur le territoire - Participation de la CMAR aux journées portes ouvertes du CFA - Sollicitation du CFA pour participer à certains évènements organisés par la CMAR Paca			
		Budget total	**120 000,00 €**	**60 000,00 €**	**60 000,00 €**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_391-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Article 6 : MODALITES FINANCIERES

Pour la mise en œuvre des actions partenariales visées à l'article 5, le Territoire du Pays participera sous la forme d'un forfait annuel de 60 000 € concourant notamment au financement de deux postes de développeur de l'artisanat dédié au sein de la CMAR. Un acompte de 80% sera versé à la signature de la présente convention. Le solde de 20% sera versé, quant à lui, sur la base d'un bilan relatif à la réalisation des objectifs des dites actions qui sera transmis au plus tard premier trimestre 2022.

Fait à , en 3 exemplaires originaux
Le

SIGNATURES :

Roger PELLENC
Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix délégué au développement économique, à l'emploi, à la formation et à l'insertion

Jean-Pierre GALVEZ
Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence – Alpes – Côte d'Azur
(ou par délégation de son Président)
Mme Monique CASSAR
Présidente DT13

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_391-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

2020_CT2_391

OBJET : Développement économique et emploi – Commerce et artisanat – Approbation d'une convention annuelle d'objectifs 2021 entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA et le Territoire du Pays d'Aix et attribution d'une subvention

---

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci–joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 15 DEC. 2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_391-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020